



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 18757

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la campagne publicitaire d'EDF-GDF pour la promotion de la climatisation. En effet, il comprend qu'une ville du Texas (USA) comme San Antonio, qui enregistre des moyennes de 45/ Celsius avec un taux d'humidité dans l'air qui avoisine les 80 %, soit en droit de promouvoir pour des raisons de santé publique l'équipement de ses administrés les plus vulnérables en air conditionné. Mais notre climat ne justifie en rien une telle incitation. Notre surplus de production d'électricité en été ne peut à lui seul autoriser une telle dépense de production et d'achat d'espaces publicitaires. De plus, les informations récentes concernant l'invalidité partielle de notre parc nucléaire devraient au contraire nous amener à réfléchir plus profondément et à plus long terme sur l'avenir énergétique de notre pays. Il lui paraît donc qu'une entreprise publique et contrôlée ne peut ouvertement promouvoir et favoriser la consommation énergétique. Le kilowattheure produit doit enfin être considéré avec son coût de retraitement et de réparation sur notre environnement. En conséquence, il lui demande ses positions quant au message à transmettre à nos concitoyens sur leur consommation énergétique et les moyens et les droits dont ils devraient bénéficier pour y accéder.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à l'industrie sur la campagne publicitaire d'EDF visant à promouvoir la climatisation et s'interroge sur l'articulation de cette campagne avec l'objectif de maîtrise de la demande d'énergie et avec les effets sur l'environnement de la production d'énergie électrique. Le Gouvernement a décidé de relancer avec vigueur la politique de maîtrise de l'énergie. Il a doté l'ADEME de nouveaux moyens financiers nécessaires à cette relance à partir de 1999. Les grandes entreprises publiques, EDF au premier chef, contribuent dans une large mesure à la mise en oeuvre de la politique de maîtrise de l'énergie de notre pays. A cet égard, les relations qui lient l'Etat et EDF sont exprimées notamment par le « contrat d'entreprise » pour la période 1997-2000. En matière d'environnement, le contrat prévoit que l'entreprise poursuivra ses politiques en les inscrivant dans la logique du développement durable. A ce titre, le recours important au nucléaire et à l'hydraulique pour la production de l'électricité constitue une contribution significative à la maîtrise de l'effet de serre. Dans cette logique du développement durable, l'entreprise s'est engagée en particulier à améliorer l'efficacité énergétique des usages de l'électricité, à mener des actions de maîtrise de la demande et à concourir au développement des énergies renouvelables. Cependant, EDF ne peut ignorer la demande croissante en faveur de la climatisation. Le « contrat d'entreprise » reconnaît, à cet égard, que les citoyens et les collectivités expriment de nouvelles attentes. EDF poursuivra son adaptation à ce contexte nouveau qui, à certains égards, constitue une opportunité de développement. Dans cet esprit, l'établissement public s'efforce de promouvoir la climatisation dite « réversible », qui apporte des éléments de confort par la production de froid en période d'été et de chaleur en période d'hiver, tout en économisant de l'énergie par rapport à d'autres méthodes. Par ailleurs, il convient de souligner que la climatisation peut faire appel à d'autres sources d'énergie comme le gaz. Le contrat « Etat-entreprise » signé entre l'Etat et GDF pour la période 1997-1999 prévoit que GDF concourra au développement de systèmes performants de climatisation au gaz. Les

pouvoirs publics s'efforcent donc de permettre que le développement de nouveaux services énergétiques s'effectue dans des conditions techniques et économiques aussi satisfaisantes que possible. L'impact des évolutions en cours devra faire l'objet d'un suivi attentif, et d'éventuelles mesures correctives pourront être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18757

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 novembre 1998

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4877

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6433